



Assemblée générale ordinaire du 17 Mai 2017

Proposition de changement dans le financement du club

Par le comité du club : Sylvain Benoit, Laurence Bouvet, Frédéric Debelleut, Robin Delcros Peccatte, Trudi Frechin, Alberto Pace, Marine Pace, Gérard Zollet.

A l’assemblée générale ordinaire du 17 Mai prochain, les membres seront invités à s’exprimer sur le futur du club pour faire face à ses difficultés financières. Ce document a pour but d’expliquer ces difficultés et les solutions proposées pour y remédier. A l’assemblée, vous exprimerez par vote votre opinion sur la proposition ici décrite et ce document devrait fournir suffisamment d’information à l’avance pour limiter le débat. Si vous avez des questions, les membres du comité sont à votre disposition pour vous fournir toute information supplémentaire. Éventuellement, si certains membres souhaitent formuler des propositions alternatives qui feraient l’objet d’un vote à l’assemblée ou des amendements, celles-ci devront être soumises au comité au minimum 10 jours avant l’assemblée avec le soutien d’un minimum de 6 membres (selon la procédure décrite à l’article 9.3 des statuts du club).

Problème actuel

Depuis quelques années la situation financière du club a abouti à un déficit important. Concrètement, alors que la cotisation annuelle est restée inchangée (75 EUR/an), nous avons observé les changements suivants :

Une augmentation significative des membres (surtout « jeunes »)

Une réduction importante des bénévoles nécessaires au fonctionnement du club

Le manque ou la perte de sponsors

Le cumul de ces trois tendances a engendré l’épuisement des réserves financières du club et par l’impossibilité pour le club de financer un certain nombre d’activités (surtout pour les jeunes) qui, dans d’autres clubs, sont pratique courante.

Le montant actuel de la cotisation ne couvre même pas le coût direct de chaque membre (maillot et caleçon pour chaque joueur, prix des ballons, des boissons est de la nourriture lors de l’assemblée générale et des tournois internes, les frais d’inscriptions des équipes aux championnats et la coupe, frais d’arbitrage, formation, etc.)

Historiquement, notre club a pu maintenir des cotisations très basses grâce à des sponsors et des bénévoles qui assuraient d’importantes rentrées d’argent. Aujourd’hui avec 75 EUR/ans, nous avons la cotisation la plus basse comparée aux autres clubs qui participent aux championnats genevois dont les cotisations varient entre 250 et 500 CHF/an. De plus, de nombreux clubs obligent leurs membres à générer une rentrée d’argent, par exemple en achetant des billets de loto/loterie pour 100 – 150 CHF

que chaque membre peut revendre à des tiers (travail de bénévolat) ou qui resteront à sa charge (s'il préfère payer de sa poche).

La réduction des bénévoles ainsi que le manque de sponsors a soumis le club aux contraintes suivantes :

- Pour le tournoi Open de septembre, les 3000 EUR de dotation étaient fournis traditionnellement par des sponsors membres du club ou démarchés par des membres bénévoles. Les deux dernières années, le manque de bénévoles a obligé le club à acheter directement des lots à hauteur 3000 EUR, ce qui correspond aux cotisations de 40 membres.
- Lors du dernier tournoi Open, le comité a failli annuler cette manifestation à cause du manque de volontaires. Le peu de volontaires a dû absorber une quantité de travail considérable pour assurer le fonctionnement du tournoi.
- Le manque de bénévoles pour organiser le « Marché de Noël » de Prévessin a obligé le club à renoncer à y participer. Ceci a représenté une perte de plusieurs milliers d'euros qui a été récupérée par d'autres associations.
- Cette année, la participation de nos équipes jeunes aux championnats suisses nous coûtera 1800 CHF, dépense non planifiée.
- Le club est dans l'impossibilité de financer un certain nombre d'activités comme la sortie annuelle aux Volley Master de Montreux ou des sorties ou de camps d'entraînement pour nos jeunes. Pour ces derniers, même le coût de l'encadrement ne peut être complètement pris en charge par le club.

Pour résoudre ce problème financier, le trésorier du club a calculé que la cotisation de l'année prochaine devait doubler au minimum.

Une problématique supplémentaire

En plus de la situation budgétaire difficile, le club a perdu un nombre important de volontaires qui sont nécessaires à son fonctionnement. Cette décroissance des volontaires a mis en évidence deux attentes différentes de la part des membres et la proposition qui suit devrait permettre à ces deux cultures de retrouver un club conforme à chaque attente. En particulier le club devrait :

- 1) Pouvoir fournir un « service » le plus professionnel possible aux membres qui, ayant payé une cotisation, demandent un minimum de professionnalisme en retour, sans avoir l'obligation de s'engager personnellement.

Favoriser le volleyball dans un fort esprit « club » coopératif et bénévole où un maximum de membres fait vivre le club et participe activement à l'organisation d'activités qui sont à la base de son fonctionnement. Les personnes engagées qui ont cette culture « club » fortement basé sur le bénévolat s'attendent aussi à bénéficier d'une cotisation réduite, en vue de leur engagement personnel.

Pour concilier ces deux cultures, cette réforme propose de ne plus forcer les membres à être des bénévoles mais leur laisser le choix. Cela permettrait à tout membre de s'inscrire dans un club qui fonctionne comme il le souhaite. Les membres qui privilégient le service pourront obtenir un service de

qualité avec une cotisation raisonnable et les membres qui veulent s'engager comme bénévoles pourront le faire avec des conditions avantageuses.

Quelques principes de cette réforme

Tout d'abord le comité souhaite préserver l'idée d'absence de toute forme de rémunération dans le club. Donc, la proposition n'induit aucun remboursement ou paiement des membres mais uniquement des réductions sur leur cotisation. Il est à noter que compte tenu des montants très faibles par rapport aux heures de travail rendu, ces réductions restent symboliques et expriment la reconnaissance du club vis-à-vis des membres bénévoles qui favorisent l'esprit « club »

Cette proposition devrait répondre aussi à l'insatisfaction de certains membres qui ont arrêté le bénévolat car ils n'y voyaient aucun signe de reconnaissance de la part du club pour leur engagement comparé aux membres qui préféraient un service complet.

Cette proposition souhaite que tous les membres payent une cotisation minimum, même s'ils sont particulièrement actifs dans le bénévolat. Pour cette raison, la proposition prévoit que tous les membres (exception faite des arbitres et entraîneurs), payent au minimum un quart de la cotisation pleine.

Proposition

La cotisation augmente à 160 EUR tout en restant parmi les plus basses des clubs concurrents mais pour les membres qui s'engagent, ils ont la possibilité de ne payer qu'une fraction (40 ou 80 ou 120 EUR), c'est-à-dire moins que la cotisation actuelle.

Concrètement :

- 1) La cotisation passe de 75 à 160 EUR (hors licence).
- 2) Les membres qui payent la cotisation pleine peuvent s'attendre à un service comme aujourd'hui sans aucune obligation de s'engager comme bénévole.
- 3) Les membres qui trouvent la nouvelle cotisation un peu chère ou qui ont envie de donner un coup de main au club peuvent récupérer une partie de cette cotisation allant jusqu'à 75%. Ce maximum de 75% récupérable signifie que tout le monde paye un minimum de 40 EUR de cotisation (exception pour les arbitres, entraîneurs, **membres du comité, et leurs enfants**) qui récupèrent 100% de la cotisation).
- 4) Pour garantir le budget, le trésorier du club établit le nombre de « réductions de cotisation » à distribuer. Dans l'analyse actuelle, nous avons estimé à 32 cotisations le montant que le club pourrait se permettre de ne pas encaisser s'il avait suffisamment de bénévoles. 32 cotisations correspondent à $32 \times 4 = 128$ réductions de 25% de cotisation disponible pour les membres. Le nombre de place limités permet de limiter les risques financiers et qui force les membres à s'engager à l'avance. Un exemple des 128 réductions disponibles prévues pour la prochaine saison est dans l'annexe 1 de ce document.

- 5) L'ensemble de ces réductions de 25 % seront publiées sur le site web et / ou sur des doodles. Les membres pourront bénéficier de ces opportunités en s'inscrivant sur la base de premier venu premier servi.
- 6) Un membre particulièrement bénévole qui cumule plus que 3 réductions verra sa réduction de cotisation plafonnée à 75% et devra toujours payer le minimum de 40 EUR (exception pour arbitres et entraîneurs)
- 7) Dans le bulletin d'inscription de l'année suivante, les membres déclareront les déductions auxquelles ils ont droit, correspondant aux engagements réalisés pendant la saison écoulée. Les nouveaux membres du club payent la cotisation entière la première année. Les membres qui quittent le club perdent leur droit à ces réductions. Un exemple du nouveau formulaire d'inscription est dans l'annexe 2.

Du point de vue comptable, pour attendre le budget nécessaire au club d'environ 27'000 EUR nous avons le scenario suivant : (170 membres – 32 cotis déduites) x 160 EUR + 5000 subvention Sivom = 27080 EUR

Pour les arbitres et les entraîneurs, rien ne change, la participation au club reste gratuite – comme c'est déjà le cas.

Annexe 1 : Exemple de liste des réductions à 25% de cotisations

- 25% pour tâches ponctuelles (organiser voyages, commandes)
- 75% pour tâches administratives récurrentes
- Gestion des maillots (distribution, achat, tenir l'inventaire)
- Gestion du matériel (achat, tenir un inventaire, entretien, et rangement de temps en temps...)
- Recherche de sponsors et/ou de lots lors d'une manifestation importante
- Gestion de l'organisation des activités jeunes dans son ensemble
- 25% pour les volontaires dans l'organisation du tournoi Open
- ...